



Fédération de la relève agricole du Québec

Notes complémentaires...

*présentées à
la Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec,
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

6 novembre 2002

- TABLE DES MATIÈRES -

**NOTES COMPLÉMENTAIRES PRÉSENTÉES PAR
LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC**

Introduction	3
L'établissement des jeunes en agriculture et en production porcine	4
Définition de l'établissement	4
Caractéristiques du secteur.....	4
Paramètres de l'établissement	5
Portrait quantitatif des jeunes en production porcine	6
Nombre d'établissements attendus.....	6
Nombre d'établissements constatés	6
Inscriptions en formation en production porcine	6
Portrait qualitatif des jeunes en production porcine	8
Des conditions qui attirent	8
Conclusion	9

NOTRE ORGANISATION

C'est en 1967, au Saguenay-Lac-St-Jean, qu'a été fondé le premier syndicat de la relève agricole au Québec. Du même coup, le mouvement de la relève agricole, tel qu'on le connaît aujourd'hui, venait de naître.

Grâce à l'appui de l'Union des producteurs agricoles et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, plusieurs groupes locaux et syndicats régionaux ont pu voir le jour un peu partout au Québec au cours des années 70. C'est finalement en 1982 que les aspirants et les jeunes agriculteurs et agricultrices des régions de l'Estrie, de Québec, de Saint-Hyacinthe et du Saguenay-Lac-St-Jean ont convenu d'unir leurs efforts et de se doter d'une structure provinciale qui serait au service de la jeunesse agricole. En créant la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), la génération montante du secteur agricole s'est munie d'un mouvement représentatif voué à la défense de ses intérêts et à la promotion de l'agriculture. Au cours de la même année, les jeunes dirigeants de la FRAQ décidèrent de se joindre à la grande famille du syndicalisme agricole en s'affiliant à l'Union des producteurs agricoles.

Aujourd'hui, la FRAQ peut être fière de se définir par une solide structure qui rayonne dans toutes les régions du Québec par ses 14 syndicats régionaux et une cinquantaine de groupes locaux. Elle compte sur l'engagement direct de plus d'une centaine d'aspirants ou de jeunes agriculteurs et agricultrices qui agissent comme administrateurs ainsi que sur un membership constitué de plus de 1 200 personnes. Ses actions trouvent des prolongements au niveau canadien, au sein de la Table pancanadienne de la relève agricole, et en Europe, par le biais du Décathlon agricole Europe-Amérique.

Les actions et les réalisations de la FRAQ ont été, tout au long de sa courte histoire, motivées par l'objectif d'améliorer les conditions d'établissement en agriculture et celui de s'assurer que les jeunes soient bien préparés à relever les nombreux défis liés à la profession d'agriculteur. Parmi les grands dossiers auxquels a pris part la relève agricole à titre de leader ou de partenaire, on peut notamment signaler la création des banques de quota à l'intention des jeunes qui s'établissent dans les secteurs laitier et avicole, l'harmonisation de la formation professionnelle aux niveaux secondaire et collégial, la reconnaissance des acquis de formation et d'expérience, le programme d'aide à l'établissement et les rabais sur les primes d'assurances agricoles, le programme de bourses d'études, le plan collectif d'épargne-établissement avec le Mouvement Desjardins, la création d'un Collectif pour l'établissement en agriculture au Québec...

Les jeunes du mouvement de la relève agricole sont extrêmement fiers d'être membres de la FRAQ et sont impatients d'apporter leur contribution à la noble tâche de nourrir le Québec et le monde tout en assurant l'avenir et la prospérité du Québec rural.

INTRODUCTION

Bâtir la connaissance. Voilà l'ambitieux objectif que s'est donné la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce vaste secteur de l'agriculture qu'est la production porcine sera donc étudié et analysé dans ses moindres détails au cours des prochains mois. Ce portrait nous apparaît essentiel pour que la Commission puisse porter un jugement exempt de perceptions ou de préjugés. Cependant, il incombe à cette dernière de s'assurer que chacune des facettes de la production porcine fera l'objet d'une analyse attentive et qu'elle soit intégrée dans notre réflexion commune sur le développement durable du secteur.

Pour donner suite à cette connaissance et cette analyse du secteur, la Commission aura pour mandat de proposer un ou des modèles de production durable. Ce ou ces modèles s'appuieront sur des faits et des préoccupations qui auront été mis en lumière par les deux vagues de consultation, lesquelles rejoindront l'ensemble de la population québécoise par la stratégie de proximité adoptée. Ces propositions devront également tenir compte des impacts anticipés.

Un portrait de la production porcine s'avère cependant incomplet sans une analyse de l'établissement des jeunes dans le secteur. La production porcine contribue certes à l'insertion socio-économique des jeunes et cette donnée doit s'insérer dans notre connaissance commune du secteur. Ainsi, la production porcine, par ses caractéristiques propres, permet à des jeunes d'accéder à la profession de producteur agricole.

Ce présent mémoire s'inscrit donc dans cette préoccupation d'établir un portrait de la production porcine qui soit le plus complet et le plus crédible possible, appuyé sur des faits. Ce document présente, d'une part, les caractéristiques socio-économiques de l'établissement en agriculture et en production porcine. D'autre part, il dresse un portrait quantitatif et qualitatif des jeunes en production porcine. Bref, il vise à compléter les efforts de la Commission.

Il nous apparaît nécessaire et justifié de faire ce portrait de l'établissement des jeunes en production porcine. Le présent document en apporte les premiers jalons qu'ils méritent de bonifier et d'approfondir par une analyse et des recherches.

L'ÉTABLISSEMENT DES JEUNES EN AGRICULTURE ET EN PRODUCTION PORCINE

Définition de l'établissement

L'établissement en agriculture se définit généralement par une participation financière (possession ou location) dans une ferme à vocation agricole et par une contribution en capital humain nécessaire à l'accomplissement des travaux quotidiens et de gestion. Nous rencontrons au Québec deux types d'établissement. Le premier type — le transfert de ferme — consiste à transférer une entreprise agricole existante d'une génération à une autre et demeure le plus fréquent. Le deuxième type — démarrage d'une entreprise — consiste en l'acquisition d'un fonds de terre et/ou de bâtiment en vue d'introduire une nouvelle activité agricole. Ces deux types d'établissement en agriculture sont associés à des contraintes identiques bien que les paramètres s'expriment à des degrés divers.

Caractéristiques du secteur¹

L'agriculture présente plusieurs caractéristiques qui viennent incidemment conditionner l'insertion socio-économique des jeunes ou l'accession à la profession. Les dernières décennies ont vu le nombre de fermes diminué de façon importante. Le nombre de fermes a ainsi enregistré une baisse de 10 % entre 1996 et 2001, passant de 35 716 à 32 139 fermes. Pendant cette même période, le nombre d'entreprises porcines passait de 3 040 à 2 743, pour une diminution de 10 %.

La valeur des actifs agricoles suit par ailleurs une tangente à la hausse. L'actif moyen d'une ferme québécoise s'établissait à 936 000 \$ en 1999, une augmentation du capital de 62 % depuis 1995. Les fermes porcines ont vu leur actif moyen passer de 792 506 \$ à 1 096 962 \$ pour une augmentation de 38 % en quatre années.

Cette valeur élevée du capital nécessaire pour accéder à la profession s'explique par la structure même du secteur. En effet, il est généralement reconnu que l'agriculture nécessite des actifs de 5 \$ pour générer un dollar de revenu, justifiant partiellement la valeur élevée des fermes québécoises. Cette situation est d'autant plus vraie dans les secteurs sous gestion de l'offre alors que le quota représente plus de 50 % de la valeur de l'entreprise.

Les dernières années ont également vu s'amplifier la différence entre la valeur marchande des entreprises et leur valeur économique. La valeur marchande se définit par le prix qu'offre le marché alors que la valeur économique s'exprime par la capacité de remboursement de l'entreprise compte tenu de son niveau de production et de son efficacité.

¹ L'ensemble des données rapportées dans cette présente section provient des recensements et études effectués par Statistique Canada entre 1996 et 2001.

Alors que les producteurs agricoles québécois se caractérisent par une moyenne d'âge parmi les plus basses au Canada et au monde, nous remarquons que près du quart d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans. Ces producteurs sont susceptibles, à plus ou moins long terme, de transférer ou de vendre leur entreprise, à condition qu'on intervienne sur les caractéristiques du secteur afin d'en amenuiser leurs impacts négatifs. En contrepartie, la relève agricole et les aspirants agriculteurs se retrouvent en nombre suffisant pour combler la demande. À ce chapitre, le Québec présente un taux de remplacement des producteurs agricoles de 90 %².

Paramètres de l'établissement

D'emblée, l'accès limité au capital semble conditionner l'établissement en agriculture. Cet accès, bien qu'essentiel à l'insertion socio-économique des jeunes dans le secteur, s'explique par les risques financiers inhérents à l'entrepreneuriat et par la forte valeur des actifs agricoles qui limite ainsi la capacité d'emprunt.

À cet accès limité, s'associent des conditions difficiles de continuité des activités de production lors des premières années. Il est généralement reconnu que les premières années suivant l'établissement se présentent comme une période critique qui conditionne la réussite ou l'échec. À ce titre, notons que le manque chronique de liquidités apparaît comme une problématique qui trouve sa justification par une rentabilité déficiente. Également, les conditions d'admissibilité de certains programmes rendent inéligibles les jeunes agriculteurs lors de cette période charnière.

Bien que le capital apparaisse comme une condition de succès, la disponibilité des services-conseils permet également d'assurer une réussite de l'établissement. Les services-conseils de tout acabit (de gestion, techniques, agroenvironnementales) viennent donc en accompagnement et en appui au jeune dans sa démarche de consolidation de son établissement.

L'accès aux conditions de pratiques de l'agriculture tels le fonds de terre, les bâtiments et la machinerie est interdépendante de l'accès au capital. Toutefois, la diminution du nombre de ferme entraîne une diminution tout aussi marquée des entreprises aptes à recevoir un établissement.

Enfin, la formation en agriculture demeure une condition de succès de l'établissement. Le Québec se classe actuellement bon dernier à ce chapitre au Canada et diverses mesures, dont la subvention en capital offerte par La Financière agricole du Québec, visent à corriger cette situation.

² Taux de renouvellement calculé par Jacques Tondreau, Diane Parent et Jean-Philippe Perrier dans « Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre : Situation au Québec et regard sur le monde », Agri-Gestion Laval, Université Laval, 2002.

PORTRAIT QUANTITATIF DES JEUNES EN PRODUCTION PORCINE

Nombre d'établissements attendus

Il n'existe actuellement aucune étude ou analyse nous permettant de chiffrer le nombre exact d'établissement annuel dans une production donnée. Toutefois, le taux de renouvellement des générations se veut un outil qui permette de dégager une tendance, bien qu'incomplète. Ainsi, il est généralement convenu que les générations agricoles se renouvellent au taux annuel de 4 %. Ce taux suppose par ailleurs que l'ensemble des entreprises se maintiennent dans le temps et que le transfert des fermes s'effectue au 25 ans.

En appliquant cette mesure au nombre actuel de ferme en production porcine, nous remarquons qu'environ 110 fermes sont susceptibles de se transférer annuellement. Ce chiffre est toutefois supérieur aux estimations du *Profil de la relève agricole au Québec*³ qui prévoyait que 279 fermes porcines étaient susceptibles d'être transférées entre 1997 et 2002. Cependant, il est possible d'estimer qu'entre 60 et 100 fermes porcines se transfèrent annuellement au profit d'un jeune en processus d'établissement.

Nombre d'établissements constatés

Tel que mentionné précédemment, il s'avère fastidieux de mesurer avec exactitude l'apport de la production porcine à l'insertion socio-économique des jeunes. La Financière agricole du Québec offre un programme d'aide à l'établissement à l'intention des jeunes âgés de moins de 40 ans à condition qu'ils présentent un projet rentable. Ainsi, 22 personnes se sont établies en production porcine au cours de la dernière année par le biais du *programme d'aide à l'établissement, à la formation et au développement* de La Financière, ce qui représente 7,4 % de l'ensemble des subventions à l'établissement. En 2000-2001, 45 jeunes en production porcine s'étaient qualifiés pour cette même subvention en capital.

Il importe toutefois de noter qu'un nombre important de jeunes s'établissent sans se qualifier pour les programmes d'aide de La Financière. Il semble que le critère de formation soit plus difficilement rencontré, particulièrement dans un secteur où l'offre de formation est limitée telle la production porcine.

Inscriptions en formation en production porcine

Le nombre d'inscription en formation agricole peut servir de mesure de l'intérêt que portent les jeunes envers la profession. À ce titre, il existe une formation professionnelle, de niveau secondaire, intitulée « *production porcine* », qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. Cette formation vise à former des ouvriers agricoles capables d'assumer, entre autres, les tâches relatives à la gestion des animaux. En ce sens, elle ne doit en aucun

³ *Profil de la relève agricole au Québec*, Édition 1997, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

temps être interprétée comme une mesure exacte mais bien comme une appréciation de l'intérêt des jeunes.

En 2000-2001, il y avait 85 jeunes inscrits à ce programme de formation, un nombre identique à la période précédente. Ce chiffre vient corroborer les estimations précédentes quant à l'intérêt des jeunes pour l'établissement en production porcine.

PORTRAIT QUALITATIF DES JEUNES EN PRODUCTION PORCINE

Des conditions qui attirent

Il devient rapidement impossible d'établir un portrait qualitatif de l'établissement des jeunes en production porcine sans une analyse approfondie, par le biais d'une étude, des motivations et des conditions. Toutefois, certaines conditions propres à la production porcine peuvent servir d'explication.

Dans un premier temps, la production porcine offre un niveau de sécurité qui atténue les risques habituellement reliés à la pratique de l'agriculture. D'une part, la mise en marché est ordonnée et garanti, entre autres, aux jeunes agriculteurs un débouché pour le produit conditionnellement au respect d'une norme de qualité. D'autre part, la sécurité du revenu et les assurances-stabilisation garantissent un niveau de revenu selon un historique. Ainsi, la gestion d'une ferme porcine, en situation de baisse des prix à la production, s'avère facilitée.

Dans un deuxième temps, les services-conseils, condition de succès de l'établissement, se retrouvent en quantité suffisante et force est de constater que le Québec a développé, au fil des années, une expertise dans le secteur porcin. Ainsi, les jeunes en processus d'établissement ont accès à une gamme de services-conseils en production porcine favorisant l'accompagnement et la réussite.

Dans un troisième temps, la production porcine offre une structure de travail qui soit flexible. Cette flexibilité favorise le partage du temps de travail entre une production principale autre que porcine et une production secondaire tel l'engraissement ou la naissance de porcelets. Cette dernière génère un revenu qui rend possible la co-exploitation d'une ferme par deux générations. À ce titre, la production porcine vient en appui, dans certains cas, au transfert d'une ferme et joue un rôle de consolidation de l'entreprise.

Bien que la gestion de l'offre repose sur trois piliers dont la sécurité du revenu, il apparaît que le droit de produire (ou quota) qui s'y rattachent représente, par son coût actuel prohibitif, une importante barrière à l'entrée de la profession. Or, la production porcine se trouve exempt de quota et représente, en ce sens, une production davantage accessible. Cependant, l'augmentation de la valeur des terres et l'obligation de disposition des sols risquent de se transformer en véritable droit de produire, situation qui touchera l'ensemble des productions agricoles.

Enfin, le secteur, par la présence d'entreprises de dimensions économiques importantes ou de fournisseurs d'intrants, offre de nombreuses possibilités de financement ou d'accès au capital. Cette notion de partage du risque, lorsqu'elle favorise le développement de l'autonomie, rend possible l'établissement.

CONCLUSION

L'agriculture possède des caractéristiques qui conditionnent ainsi son accessibilité. Alors que le nombre de fermes est à la baisse depuis de nombreuses décennies, la valeur moyenne des actifs agricoles ne cesse d'augmenter pour s'établir à 1 096 000 \$ pour une ferme porcine. Il serait toutefois erroné de prétendre qu'il n'existe pas actuellement une masse critique de jeunes capables d'assumer le développement durable de l'agriculture, malgré cette barrière à l'entrée.

Une analyse du secteur nous permet de constater qu'une centaine de fermes porcines seront sous peu et annuellement en processus de vente ou de transfert. En contrepartie, un nombre non négligeable de jeunes optent pour la production porcine. Cette attirance s'explique par les conditions particulières de production du secteur. La sécurité du revenu, la mise en marché ordonnée et la disponibilité des services-conseils contribuent à l'insertion socio-économique des jeunes en production porcine.

Le présent document dresse un bref portrait de l'importante dimension économique qu'est l'établissement des jeunes en production porcine. Par sa structure particulière et ses conditions de pratique, la production porcine contribue de façon marquée à l'insertion socio-économique des jeunes. Il importe maintenant d'analyser cette contribution pour que le portrait sur lequel s'appuiera la Commission fasse preuve de crédibilité. De plus, le ou les modèles que proposeront la Commission à l'issue de son mandat trouveront leur justification dans la place qu'ils accorderont aux jeunes.